

**REGROUPEMENT
QUÉBÉCOIS DE
LA DANSE**



LES AVANCÉES ET DÉFIS DE LA DANSE PROFESSIONNELLE
Mémoire présenté au comité permanent du Patrimoine canadien

Par le Regroupement québécois de la danse
Ottawa, 4 mai 2015

TABLE DE MATIERE

| | |
|---|----------|
| I. MISE EN CONTEXTE | 3 |
| II. UN SECTEUR D'ACTIVITÉS ATYPIQUE..... | 3 |
| III. DES ACQUIS FRAGILES | 4 |
| IV. DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR | 6 |
| V. RECOMMANDATIONS..... | 7 |
| VI. CONCLUSION | 9 |

I. MISE EN CONTEXTE

L'essentiel du contenu de ce mémoire s'appuie sur le *Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021*¹. Il fait état de la situation et identifie les stratégies, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'essor de la discipline sur le plan artistique, organisationnel, auprès du public et sur les territoires. [En annexe : Structure du secteur/Organismes professionnel en danse au Québec (*P.D.* p. 122-123); liste des diffuseurs, événements pluridisciplinaires et réseaux de diffusion (*P.D.* p. 125)].

En dépit de ses nombreuses avancées, ce dont rend compte le *Plan directeur*, la danse professionnelle rencontre plusieurs défis : consolider ses assises, en formation, création, production, services et diffusion; améliorer les conditions de pratique et de travail de l'ensemble de ses artistes et travailleurs culturels; renforcer ses ancrages dans l'espace culturel et public; gagner en visibilité dans les médias; se tailler une place de choix dans l'univers numérique ; et rendre accessibles ses savoirs et savoir-faire, son patrimoine artistique et son histoire.

II. UN SECTEUR D'ACTIVITÉS ATYPIQUE

Le développement de la danse professionnelle, et plus particulièrement de la danse de recherche et de création, connaît un véritable boom dans les années 80. Cette explosion s'inscrit dans un contexte de crises financières qui sévissent à répétition à partir des années 1980. C'est ce qui explique la présence de plusieurs modèles organisationnels basés sur le partage des ressources et des services, ce que d'autres disciplines lui envient, mais également le nombre réduit des effectifs au sein des organisations et une échelle de rémunération non compétitive par rapport au marché traditionnel de l'emploi.

L'économie de la danse professionnelle est en croissance, mais offre peu de marges de manœuvre. À titre d'exemple, les revenus d'opérations de 36 compagnies de recherche et de création soutenues au fonctionnement, selon des chiffres du Conseil des arts et des lettres du Québec pour l'année 2012-2013, s'élèvent à 33 416 954 \$ pour des dépenses de 31 752 701 \$. Une part des revenus provient des trois paliers de gouvernement, une autre principalement de la diffusion internationale, le marché intérieur étant sous-développé, en l'absence d'une infrastructure adaptée aux conditions d'accueil des compagnies de danse et offrant suffisamment de possibilités de circulation sur le territoire. Contribuent également à l'économie de la danse une somme considérable d'heures travaillées et mal rémunérées, ainsi qu'une somme d'heures travaillées non rémunérées, dans le cas plus particulièrement des danseurs et des chorégraphes qui ont le statut de travailleurs indépendants.

Retenons quelques statistiques tirées d'une récente étude dressant le profil socioéconomique des danseurs et chorégraphes québécois². Les revenus bruts tirés de leur pratique artistique — 70 % sont des travailleurs indépendants— affichent en moyenne 13 900 \$. Si l'on soustrait les dépenses en entraînement, gestion de carrière, déplacements, soins de santé préventifs et curatifs, incluant les investissements personnels dans des projets de création, la moyenne en revenus nets est de 9 300 \$. 29 % des effectifs se partagent 70 % des revenus contre 38 % gagnant moins de 5 000 \$ par année.

¹ Regroupement québécois de la danse, Montréal (2011). Montréal, 130 p. [En ligne] <http://www.quebecdanse.org/>.

² Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec (2012.) *Les danseurs et chorégraphes québécois*. Portrait des conditions de pratique de la profession de la danse au Québec, 90p. [En ligne] [http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrits_pi1\[page\]=5&tx_lesecrits_pi1\[ecrit\]=705&cHash=4add86ea15570c38d2052743](http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrits_pi1[page]=5&tx_lesecrits_pi1[ecrit]=705&cHash=4add86ea15570c38d2052743).



42 % des danseurs souffrent de douleurs chroniques à la suite de blessures en danse et, dans un même pourcentage, ne sont pas couverts par des régimes complémentaires de protection sociale ou de sécurité du revenu.

Cette situation de grande précarité, selon les conclusions tirées d'une autre étude québécoise, ne peut se résoudre sans l'instauration de mesures gouvernementales qui, à l'instar d'autres pays comme la France, la Belgique et l'Allemagne, ont permis aux travailleurs autonomes du domaine des arts d'avoir accès à un filet de sécurité sociale³.

Une autre étude interne au RQD, réalisée par les HEC dans le cadre des Grands Chantiers de la danse (2008), fait ressortir que la moyenne de revenu des travailleurs salariés dans les organisations en danse est de 35 000 \$, que leurs conditions de travail sont particulièrement stressantes en raison du multitâche et du surplus d'heures de travail.

L'amélioration des conditions de travail et de rémunération des artistes et des travailleurs en danse, garante de l'excellence artistique et de la compétitivité de tout un secteur sur des marchés où l'offre de très grande qualité abonde, est un enjeu crucial. Une partie de la solution repose sur une meilleure compréhension des conditions de pratique et de travail en danse, d'une plus juste évaluation des défis qu'elle doit relever en tant que secteur d'activités qui, bien qu'atypique, contribue à la vitalité, la santé et l'enrichissement des communautés.

III. DES ACQUIS FRAGILES

Au fil des cinquante dernières années, la danse professionnelle a réussi à se donner des assises qui lui permettent de se penser, aujourd'hui, comme un écosystème dont les composantes travaillent en synergie afin d'en assurer la vitalité et la santé économique. Cet écosystème reste fragile, d'où l'importance de prendre la mesure des impacts que pourraient avoir les changements annoncés par le Conseil des arts du Canada à son système de financement. S'il devait être forcé de les mettre en œuvre sans crédits supplémentaires, le secteur de la danse pourrait être sérieusement entravé dans ses efforts de consolidation et d'adaptation à un contexte en profondes mutations à l'échelle planétaire.

Le secteur de la danse n'est pas non plus à l'abri des changements opérés au fil des ans dans les politiques, programmes ou mesures gouvernementales reliées à l'emploi, à l'assurance-emploi, à la formation continue, à l'accueil de travailleurs étrangers temporaires, à la mobilité internationale, au commerce et aux affaires étrangères, parmi d'autres champs d'intervention de l'État. Toutes nouvelles restrictions ou contraintes supplémentaires affectent les conditions de pratique et de travail des artistes et des travailleurs culturels, puisqu'elles augmentent les coûts de gestion et de fonctionnement des organisations, forcent à une plus grande rationalisation des effectifs déjà limités, diminuent les possibilités de contrats pour les artistes, parmi d'autres effets nuisant à la productivité et à la compétitivité d'un secteur économique très atypique.

³ Ministère de la culture et des communications du Québec (2013). Sous la direction de Martine D'Amours, professeur à l'Université Laval. La protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants : analyse de modèles internationaux. 99p et 58p. [En ligne]
[http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3837&tx_lesecrits_pi1\[ecrit\]=705&cHash=bb0e3283fa309f9419f0192d3107ee14](http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3837&tx_lesecrits_pi1[ecrit]=705&cHash=bb0e3283fa309f9419f0192d3107ee14)



Rappelons que la disparition des programmes de soutien au développement de marché et à la diffusion internationale en 2008, précédée de l'abolition des postes de conseillers culturels à l'étranger en 2006, ont privé les compagnies de danse du Québec notamment d'une source de financement évaluée à près d'un million de dollars, sans compter la perte de ressources très précieuses sur le terrain en développement de marchés, promotion et réseautage. Le Conseil des arts du Canada, parmi d'autres instances subventionnaires, a été appelé à suppléer à ces coupes en faisant des ponctions dans les enveloppes dédiées aux activités de création et de production, activités pourtant à la base de toute la chaîne de production.

Les modifications récentes apportées au programme d'accueil de travailleurs étrangers temporaires, en l'occurrence des danseurs de haut calibre en ballet ou rompus dans des techniques de danse pour lesquelles il n'existe pas de formation au Canada, ne sont pas sans conséquence. Outre d'augmenter les coûts de gestion et les tracasseries administratives des compagnies, elles viennent compromettre la constitution d'équipes capables de rencontrer des standards de niveau international, la réalisation de projets de tournées et, dans certains cas, de coproduction dans un esprit de transferts de compétences spécialisées et de réciprocité. La danse, comme le Cirque du Soleil, ne devrait-elle pas bénéficier d'une exception, la mobilité internationale étant au cœur de son histoire et de son déploiement actuel et futur?

La rétention des ressources humaines au sein des organisations, ainsi que l'accès à une relève qualifiée dans les différents métiers de la danse, sont des enjeux d'avenir pour la danse. Or le resserrement récent des critères d'admissibilité à des programmes d'emplois subventionnés vient compromettre l'accès de toute une nouvelle génération de professionnels, formés en gestion des arts, communications, recherche et développement et production, à des premières expériences de travail au sein d'organismes en danse. Se trouvent également touchés des danseurs en transition — une réalité incontournable dans ce métier où les carrières sont courtes comme dans les sports de compétition — qui envisagent une nouvelle carrière dans le domaine de la danse dans des fonctions de gestion pour lesquelles la relève se fait rare.

Ces exemples nous incitent à rappeler que le secteur de la danse est constitué essentiellement d'organismes à but non lucratif qui n'ont pas accès, comme les PME, à des crédits d'impôt et autres mesures fiscales encourageant la création d'emplois, la recherche et le développement, la formation continue et le perfectionnement, le développement de marché, etc. Ce sont les fonds publics, distribués sous forme de subventions aux artistes et aux compagnies de danse par voie de concours, qui constituent les leviers de son développement économique.

Force est d'admettre que la danse est un art de la dépense à tous égards dont il est difficile de quantifier les retombées en terme de retours sur investissement ou gains en capital. Comment chiffrer sa plus-value? Les savoirs et savoir-faire dont elle est détentrice profitent à bien d'autres secteurs d'activités dans la société : la santé, l'éducation, le sport d'élite, la mode, le design, les arts performatifs, les arts numériques, les arts visuels et la publicité. La danse participe à l'enrichissement collectif, grâce à l'inventivité, au talent, à l'engagement et au professionnalisme des compagnies, des écoles professionnelles, des danseurs, chorégraphes, formateurs et gestionnaires, de même qu'à la réputation d'excellence du Canada sur la scène mondiale. Dans la nouvelle économie du savoir et de l'innovation, la danse figure en très bonne position.



IV. DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

La part de revenus tirés de la diffusion internationale peut représenter jusqu'à 50 % des budgets des compagnies de danse. Maintenir leur position dans les réseaux actuels, surtout européens, et gagner de nouveaux marchés, ceux de l'Asie notamment, requièrent l'appui des différents paliers de gouvernement et le soutien des instances subventionnaires dans les activités de promotion, de développement de marchés et de diffusion. En amont, ce sont les efforts déployés par un ensemble d'acteurs de la chaîne de valeur en danse, depuis les écoles de formation professionnelle en passant par les organismes de services, les diffuseurs et les grands événements, qui contribuent à l'excellence artistique des compagnies et des chorégraphes, à leur reconnaissance par des programmateurs étrangers et à leur intégration dans d'importants réseaux de diffusion. D'où la nécessité de faire en sorte que tous les maillons de la chaîne aient les moyens de bien jouer leur rôle.

Pouvoir compter sur la présence de conseillers culturels dans les grandes capitales du monde faciliterait le travail des compagnies et des agents de développement de marchés, en plus d'augmenter leurs chances de développer des projets de coproduction et de tournées plus longues et plus rentables. Encourager les opérations concertées de promotion et soutenir une plus grande diversité d'activités de développement et de rayonnement favoriseraient la croissance économique de ce secteur de pointe en recherche et en création.

Pour accroître le rayonnement de la danse canadienne dans le monde, et éventuellement les revenus des artistes et autres détenteurs de savoirs et savoir-faire, la danse doit se tailler une place de choix dans l'univers numérique. Les fonds disponibles sont rares et les besoins sont grands : formation, accès à des compétences spécialisées, à des outils et équipements de pointe ainsi qu'à des conditions d'expérimentation et de production adaptées aux exigences et contraintes particulières de cette forme d'art. Le gouvernement doit adopter des stratégies énergiques de positionnement du contenu culturel canadien sur le Web : des stratégies soutenant la recherche, la création, la production et la diffusion artistiques dans l'univers numérique. Plus largement, le rayonnement des arts et de la culture canadienne doit pouvoir s'appuyer sur une politique nationale du numérique réglemant le droit d'auteur et les droits voisins par des mesures de taxation, à l'instar d'autres pays.

L'existence d'une politique nationale du numérique, ainsi que la mise en œuvre de stratégies de positionnement des arts et de la culture canadienne sur le Web, permettraient de renforcer la présence de la danse sur le territoire canadien et de développer, du même coup, un marché intérieur. Les diffuseurs doivent s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation culturelle des Canadiens. Avec l'avènement du numérique, ceux-ci ont désormais accès à des contenus culturels de toutes sortes et de toutes provenances, souvent gratuits ou moins onéreux que le prix d'un billet de spectacle en salle. Les organisations dédiées à la promotion et à la diffusion de la danse au Québec et au Canada doivent obligatoirement prendre le virage numérique. Elles ont besoin d'équipements technologiques performants en production et diffusion numériques, de ressources et de compétences spécialisées en communication, promotion, développement de publics, marketing et nouveaux modèles d'affaires.

Si les possibilités de tourner au Québec et au Canada se sont accrues, dans les vingt dernières années, notamment avec le développement de réseaux comme *La danse sur les routes du Québec* et *CanDance*, beaucoup reste à faire pour assurer une plus grande accessibilité des citoyens à la danse professionnelle. Au Québec, à titre d'exemple, le public de la danse est en croissance alors qu'il tend à diminuer dans les autres arts de la scène, mais il ne représente toutefois que 4 % de l'ensemble des publics en arts de la scène. Le nombre d'équipements



adaptés à la présentation de spectacles de danse et pouvant offrir des activités de médiation culturelle ou d'éducation artistique, est relativement limité. Les moyens financiers dont disposent les diffuseurs, et plus particulièrement les diffuseurs pluridisciplinaires, ne leur permettent pas d'offrir une programmation un tant soit peu consistante et diversifiée. Les coûts reliés à l'accueil de spectacles de danse professionnelle, incluant ceux destinés aux jeunes publics, de même qu'à l'embauche de ressources qualifiées en développement de public et en médiation culturelle, excèdent les capacités budgétaires de la majorité des diffuseurs. S'ajoute à ces difficultés le peu de couverture de la danse dans les médias écrits et électroniques, son manque de visibilité dans l'espace public, à défaut d'avoir pignon sur rue comme dans d'autres arts de la scène.

L'existence de foyers de danse professionnelle en dehors des grands centres s'avère essentielle au déploiement souhaité de la danse sur le territoire. Ceux qui ont réussi à s'implanter en région ont pu compter sur la volonté d'élus et l'entêtement d'artistes et de gestionnaires culturels désireux d'exercer leur art, ou leur profession, dans leurs coins de pays. Disposant d'au moins un lieu de formation professionnelle reconnu, d'un centre chorégraphique et de diffuseurs travaillant en concertation, ces foyers contribuent à renforcer les ancrages de la danse dans les communautés tout en devenant de nouvelles plaques tournantes dans un marché local en développement.

Si l'on en juge par la cartographie établie par le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts de l'Ontario, la danse se déploie dans une très grande diversité de genres et de styles. Beaucoup de Canadiens, de toutes origines culturelles, aiment la danse et la pratiquent en amateur un peu partout sur le territoire. Tisser des ponts entre les amateurs et les professionnels, autour de la fréquentation du spectacle et d'autres occasions de rencontre et de partage de savoir-faire, fait partie des actions identifiées dans le *Plan directeur* comme vecteurs d'enracinement de la danse dans les communautés.

Pour que la danse acquière sa pleine reconnaissance dans l'espace culturel et public, il faut investir dans la conservation, la documentation et la mise en valeur de son patrimoine. Son histoire et ses acteurs ont laissé leurs empreintes dans la mémoire collective des communautés. Les quelques organismes en danse qui s'y consacrent ont peu de ressources, en l'absence d'une politique du patrimoine culturel reconnaissant la danse comme un territoire de savoirs et savoir-faire à préserver et à valoriser. La danse a besoin d'un plan d'action capable de rallier tous les détenteurs de ce riche patrimoine. Le temps est venu de reconstituer cette mémoire du geste et du mouvement plus que centenaire, porteuse de récits de migration, de transmission et de métissage de cultures.

Si la danse ne se considère plus en péril, comme elle l'a écrit et fait valoir au début des années 2000 dans un mémoire présenté au Conseil des arts du Canada, si elle a fait l'objet d'un début de rattrapage financier en 2007-2008, avec l'apport de 2.5 millions \$ de crédits supplémentaires dans l'enveloppe dédiée à la danse au CAC, elle veut aujourd'hui pouvoir poursuivre sur sa lancée. L'appui renouvelé et renforcé des pouvoirs publics et des instances subventionnaires est essentiel.

V. RECOMMANDATIONS

Les recommandations soumises au Comité font appel aux possibilités d'agir du gouvernement par l'entremise des instances dont il a la charge ou sur lesquelles il peut avoir une certaine influence. Comment le gouvernement peut-il aider la danse à renforcer ses assises et ses ancrages dans le paysage culturel canadien? Comment peut-il



contribuer à améliorer les conditions de travail et de vie des artistes et des travailleurs en danse, et à consolider sa chaîne de valeur? Par quels moyens le gouvernement peut-il aider à relever les défis posés par la mondialisation des marchés, la transformation des habitudes culturelles d'une population multiculturelle, le développement des publics de la danse sur un aussi grand territoire? Comment répondre aux besoins de formation et d'intégration à l'écosystème de la danse professionnelle les artistes de la diversité artistique, dans un contexte de stagnation des crédits alloués aux arts et à la culture? Peut-il, enfin, prémunir l'écosystème de la danse contre des lois, des politiques ou mesures non adaptées à ses réalités économiques et organisationnelles, et contre-productives par rapport à des défis d'excellence artistique? Voici nos recommandations :

- Mettre sur pied un comité interministériel appelé à se pencher sur les moyens d'assurer un filet social aux danseurs et aux chorégraphes constituant plus de 70 % de la main d'œuvre en danse, au Québec notamment. Des représentants de la communauté de danse, dont le Centre de ressources et transition des danseurs, devraient être appelés à y siéger.
- Augmenter les crédits alloués au Conseil des arts du Canada afin qu'il puisse mettre en œuvre son projet de refonte, tout en continuant à bien soutenir une discipline dont l'écosystème et l'économie sont fragiles. La danse veut pouvoir participer à la réalisation de la vision du Conseil dont elle partage les valeurs : l'excellence artistique; le partage des ressources et des expertises entre les générations; l'ouverture aux artistes de la diversité culturelle; un plus fort engagement des artistes dans leurs communautés; et, un plus large rayonnement des artistes canadiens sur la scène internationale.
- Adapter les programmes et bonifier les crédits rattachés au *Fonds du Canada pour la présentation des arts*, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de présentation du spectacle de danse, les possibilités de circulation des compagnies et artistes sur le territoire, l'accès des populations à des programmations diversifiées et de qualité, incluant la danse jeune public. Ce travail devrait pouvoir compter sur les expertises du Conseil des arts du Canada et de réseaux de diffuseurs, tels *La danse sur les routes du Québec* et *CanDance*.
- Bonifier les crédits alloués au *Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts*, afin de continuer à soutenir à la hauteur exigée les missions des écoles de formation professionnelle au pays, d'une part, et de répondre aux besoins de professionnalisation des pratiques issues de la diversité artistique et culturelle, d'autre part.
- Développer et mettre en œuvre, en concertation avec le Conseil des arts du Canada et le ministère des Affaires étrangères, ou avec Patrimoine canadien, un plan d'action internationale misant sur la mobilité des artistes et des formateurs en danse, les projets d'échange et de coproduction, la formation d'agents en développement de marché ainsi que sur des stratégies de promotion de la danse sur le Web.
- Créer un nouveau programme, ou volet dans le *Fonds des médias du Canada*, répondant aux besoins du secteur de la danse de prendre sa place dans l'univers numérique et d'accroître sa compétitivité dans cette nouvelle économie du savoir et de l'innovation. L'instance impliquée dans l'élaboration de ce programme devrait également s'attaquer à problématique du droit d'auteur et des droits voisins et soumettre des pistes de solution au gouvernement.



- S'assurer que les pouvoirs publics reconnaissent le patrimoine de la danse comme un capital social et humain et qu'ils voient à en soutenir la préservation et la mise en valeur.

VI. CONCLUSION

Les travaux lancés par le Comité permanent de Patrimoine canadien permettent de croire que la danse a gagné de nouveaux et précieux alliés. De pouvoir partager avec ses membres les réflexions et les espoirs de toute une communauté artistique est un privilège.

Merci pour ce temps et cette attention accordés à la danse, à ses artistes et travailleurs pour qui *La danse, c'est la vie!* Nous avons fait le pari de l'optimisme, en dépit des craintes et des fragilités avouées dans ce mémoire. Les défis dont nous avons choisi de parler en excluent certains, dont celui d'assurer la formation continue et le perfectionnement des artistes et travailleurs du secteur, tant dans les fonctions artistiques que de gestion. Ce champ d'intervention, sous la responsabilité des écoles professionnelles et des organismes de services du secteur, est par contre assez bien documenté dans le *Plan directeur* au chapitre du déploiement organisationnel⁴.

⁴ Op.cit. p. 48 à 57.



Le Regroupement québécois de la danse rassemble et représente plus de 500 professionnels de la danse de recherche, de création ou de répertoire et joue un rôle de premier plan dans l'avancement de tous les secteurs de la discipline : création, production, diffusion, formation, service. Initiateur de projets basés sur la concertation et les interventions à longue portée, dont le Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021, le RQD contribue activement à la reconnaissance de la danse sur la scène publique et à l'amélioration des conditions de sa pratique depuis 30 ans.